

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 22

L'an deux mil dix
le 28 mai 2010 à 20 h 30
le Conseil Municipal de la Commune d'ELLIANT (Finistère)
dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
M, François LE SAUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel LE NAOUR – Annie PICHON –
Gérard LE BEC – Yves L'HELGOUALC'H – Jérôme RANNOU –
Charles DERVOET – Jean François LE TYRANT – Liliane
DONNARD – Damien FRANCES – Janice SAVAGE – Christine
CAR – Ronan GOYAT – Marc TANGUY.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Chantal RANNOU donne pouvoir à Liliane DONNARD
Denis YAOUANC donne pouvoir à Jean François LE TYRANT
Stéphane OLLIVIER donne pouvoir à François LE SAUX
Iseult POTDEVIN-NICOLAS donne pouvoir à Damien FRANCES
Philippe LE BORGNE donne pouvoir à Charles DERVOET
Jean-Jacques BERTHELOT donne pouvoir à Janice SAVAGE
Isabelle NOHAIC donne pouvoir à Christine CAR
Nelly LE NAOUR donne pouvoir à Jean-Michel LE NAOUR

Excusée : Odile LE GUIRRIEC

Damien FRANCES a été élu secrétaire.

OBJET :

**MARCHE DE TRAVAUX
RESTAURANT
SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'extension et de réaménagement de la cuisine du restaurant scolaire, de construction d'un abri-vélos et d'une clôture à l'école maternelle ont fait l'objet d'un appel public à la concurrence suivant la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

Puis, il donne connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'Oeuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer les marchés suivants :

LOT N°1 – GROS OEUVRE Sotraco PLOEMEUR	37 674,86 € H.T.
LOT N°2 – CHARPENTE Horellou - QUEMENEVEN	1 497,20 € H.T.
LOT N°3 – COUVERTURE / ETANCHEITE Le Mestre – KERNILIS	8 567,53 € H.T.
LOT N°4 – MENUISERIES EXTERIEURES EMC – QUIMPER	8 563,79 € H.T.
LOT N°5 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS SEBACO – ERGUE GABERIC	7 476,84 € H.T.
LOT N° 6 – ISOLATION DOUBLAGES – CLOISONS SECHES Jacq – LANDUDAL	5 907,62 € H.T.
LOT N° 7 – FAUX PLAFOND Guillimin – QUIMPER	2 942,00 € H.T.
LOT N° 8 – CHAPES / CARRELAGE / FAIENCE Le Teuff – LE CLOITRE PLEYBEN	10 030,10 € H.T.
LOT N° 9 – ELECTRICITE Garin – Plomelin	6 516,92 € H.T.
LOT N° 10 – PLOMBERIE / CHAUFFAGE / GAZ /VMC ATV – QUIMPER	12 295,00 € H.T.
LOT N°11 - PEINTURE PRC – QUIMPER	4 382,93 € H.T.
LOT N° 12 - CLOTURES Jo Simon – PLOUDANIEL	6 180,00 € H.T.
TOTAL HORS TAXE	112 034,79 €
TVA 19,6 %	21 958,82 €
TOTAL TTC	133 993,61 €

OBJET :

**ACHAT DE TERRAIN
POUR L'EPANDAGE
DES BOUES**

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas d'une superficie suffisante de terres agricoles pour l'épandage des boues de la station d'épuration. La valorisation des boues par épandage reste la solution la plus économique actuellement. A défaut de mise à disposition de terrain par les agriculteurs de la commune, il propose au Conseil de procéder à l'acquisition des terres de la ferme de Kerrouan, actuellement en vente. Ces parcelles d'une contenance totale de 33 ha 91 a 33 ca, appartiennent aux consorts QUEMERE.

La valeur vénale de cet ensemble foncier a été estimée à 110 000 € par le service des Domaines, valeur au 08/11/2006.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le compromis de vente pour l'acquisition de ces parcelles, sur la base d'une somme de 120 000 €, somme négociée auprès des propriétaires.
Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de trouver un complément de terres agricoles pour assurer l'épandage des boues de la station d'épuration. :

- autorise le Maire à signer le compromis de vente en l'étude de Maître BERNARD, notaire de SCAER, le dit-compromis porte sur les parcelles suivantes :

Section B – Numéros 626-627-629-704-706

Section K – Numéros 343-368-370-385-440-633-647

pour une contenance totale de 33 ha 91 a 33 ca.

Le prix d'acquisition de l'ensemble foncier est fixé à 120 000 €, hors frais d'acte.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux associations désignées ci-après.

OBJET :

**VOTE DES
SUBVENTIONS 2010**

BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2010
<u>ASSOCIATIONS ELLIANTAISE</u>	
A.E.P. ECOLE STE ANNE	9 372,00 €
A.P.E. ECOLES PUBLIQUES	5 400,00 €
ACE	105,00 €
AIDE FAMILIALE / ADMR	520,00 €
ALPA SECTION HAND BALL	960,00 €
AMICALE DES POMPIERS	1 000,00 €
AMICALE LAIQUE	950,00 €
ASSOCIATION DES FONTAINES	275,00 €
ASSOCIATION GYMNASIQUE	170,00 €
ASSOCIATION L'EAU ET LA TERRE	190,00 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	200,00 €
ASSOCIATION KERYANE	165,00 €
BASKET CLUB ELLIANT	430,00 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	1 600,00 €
BRO MARCH HOUARN	450,00 €
CERCLE CELTIQUE	5 055,00 €
CLUB D NATATION	1 380,00 €
COMITE DE JUMELAGE	895,00 €

COMITE GESTION SALLE POLYVALENTE	1 095,00 €
D.D.E.N. C/M PICHAVANT	45,00 €
DOJO CLUB ELLIANT AIKIDO	355,00 €
ELLIANT KOUMANDI KOURA	510,00 €
FOYER LES GENETS	275,00 €
GRIBOUILLART	300,00 €
INSTITUT RURAL	4 090,00 €
JUDO	2 015,00 €
LES MELENICKS	2 425,00 €
MUSIQUE AU PAYS MELENICK	4 500,00 €
Noël DES ECOLES 3,90/élève	1 500,00 €
SAUVEGARDE CHAPELLE TREANNA	100,00 €
TENNIS DE TABLE ELLIANT / TOURCH	390,00 €
U.N.C.A.F.N.	400,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	
A.D.A.P.E.I.	100,00 €
A.P.A.J.H.	55,00 €
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE	55,00 €
ASSOCIATION LES JOUTES DE KERNEVEL	150,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PENSIVY	150,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	430,00 €
DIWAN	455,00 €
ENFANCE ET PARTAGE	50,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	90,00 €
SECOURS POPULAIRE	90,00 €
TAPORI A.T.D. QUART MONDE	100,00 €
VOYAGE D'ETUDE 5,51 €/enfant/jour	2 400,00 €
TOTAL	51 242,00 €

OBJET : Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative suivante :

**DECISION
MODIFICATIVE AU
BUDGET**

Budget communal :

Dépenses de fonctionnement :

Article 023 – virement à la section d'investissement : 14 150 €
Article 6554 – participation CISPD 1 313 €
15 463 €

Recettes de fonctionnement :

Article 74121 – dotation de solidarité rurale : 12 744 €
Article 74127 – dotation nationale de péréquation 2 719 €
15 463 €

Dépenses d'investissement :

Article 2031 – frais d'études 4 700 €
Article 202 – frais d'études – PLU -4 700 €
Article 2183 – matériel informatique 11 000 €
Article 202 – numérisation réseaux 3 150 €
14 150 €

Recettes d'investissement :

Article 021- virement de la section de fonctionnement 14 150 €

OBJET : Le Maire expose au Conseil Municipal :

C.I.S.P.D.

Les communes de ROSPORDEN, ELLIANT, SAINT-YVI, TOURC'H et MELGVEN, membres du Comité Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance, souhaitent créer un budget pour le CISPD afin de mener à bien des actions pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance.

Ce budget sera mis en place pour l'année 2010 et renouvelé chaque année selon les mêmes modalités.

La gestion en sera faite par le Centre Communal d'Action Sociale de ROSPORDEN.

Son montant est fixé, pour une année, à 5 000 €. La participation des communes au budget sera fixée en fonction du nombre d'habitants. Des subventions diverses (Conseil Général, Préfecture...) viendront en réduction à cette participation communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention pour la création d'un budget pour le Comité Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance.
- autorise le Maire à le signer.

OBJET : Sur proposition du Maire :

**ACCESSIBILITE
HANDICAPES ECOLE
ELEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal décide de confier à Monsieur Hervé de JACQUELOT, architecte, une étude de faisabilité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'école élémentaire.

Le montant des frais d'étude est de 2 500 € H.T.

Dès que le programme de travaux aura été arrêté et approuvé par le Conseil Municipal, une mission de maîtrise d'oeuvre sera confiée à l'architecte, sur la base d'un taux d'honoraires de 9,5 %, plus 1 % pour la réalisation d'avants-métrés quantitatifs.

OBJET :

**RESTAURATION
SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la facturation des repas au restaurant scolaire est faite en fonction de la fréquentation journalière, ce système ne permet pas à la gestionnaire de prévoir de manière suffisamment précise le nombre de plats et il s'ensuit, soit une insuffisance, soit un excès de repas préparés.

Le Comité de Gestion du Restaurant Scolaire propose une inscription à l'année de tous les élèves, sauf pour les enfants des petites sections de maternelle, avec l'indication des jours de présence, toute modification devra être faite 15 jours à l'avance.

Le Conseil Municipal approuve les propositions du Comité de Gestion du Restaurant Scolaire.

OBJET :

**TRAVAUX MAISON DE
RETRAITE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre les décisions suivantes concernant les travaux de restructuration de la Maison de Retraite :

- attribution du lot n°8 – Peinture, à l'entreprise PRC de Quimper, pour un montant de 16 875,64 € H.T.

- approbation de l'avenant n°1 au lot n°10 – Electricité pour un montant de 2 500 € H.T. L'avenant porte sur des compléments de travaux demandés par le contrôleur technique : fourniture et pose de disjoncteurs et différents appareillages relatifs à l'éclairage de sécurité et à l'alarme incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer le lot n°8 – Peinture à l'entreprise PRC, pour un montant de 16 875,64 € H.T.

- approuve l'avenant n°1 au lot Electricité, pour un montant de 2 500 € H.T., et autorise le Maire à le signer.

OBJET :

**PROJET DE
REHABILITATION DU
PRESBYTERE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes études menées depuis deux ans pour la création d'un pôle culturel communal destiné à améliorer les infrastructures des associations culturelles : Cercle Celtique, Bibliothèque, Danse, Musique, etc...

- étude de faisabilité d'un bâtiment neuf à Pennaneac'h

- étude d'extension de la salle polyvalente

- études relatives à l'acquisition de la maison LE MOIGNE ainsi qu'à sa réhabilitation.

A ce jour, il apparaît qu'un consensus s'est créé pour la réhabilitation et l'extension du presbytère.

Pour faire aboutir ce projet ambitieux et conduire l'opération, il propose au Conseil d'engager un Assistant à Maître d'Ouvrage (A.M.O.) qui aura pour mission :

1/ Tranche ferme :

- d'organiser les études préalables,
- d'élaborer le programme, le calendrier prévisionnel et la définition de l'enveloppe financière,
- d'assister la commune dans l'organisation du concours d'idées et dans le choix du lauréat,
- d'aider au montage financier de l'opération.

2/ Tranche conditionnelle :

- de suivre les études de maîtrise d'oeuvre,
- d'assister la commune dans le choix des entreprises et le suivi des travaux,
- d'apporter son aide pour toutes les interventions utiles à la bonne réalisation du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de lancer une consultation pour le choix d'un Assistant à Maître d'Ouvrage.